

à Monsieur Le Préfet de
Département de Rhône

Monsieur Le Préfet

Les soussignée V^e Berge d'ent.
ci devant a Voise ^{route de Villefranche} ~~une~~ ^{projetée},
à l'honneur d'exposer quelle est le
malheur de perdre son ^{son fils et} mari à la
^{des malheurs de Voise} terrible journée du 12 avril, 1834.
~~Ce o fangeux ce jour~~ les réclamante
ose compter que le gouvernement
voudra bien après avoir s'être enquis
de sa sincérité des certificats ci-après
soussignés par une faible pension
une malheureuse ^{Widow} âgée de 68 ans,
sans autre espérance que le pain
de l'État ^{Depuis plus de 20 ans} figurant au nombre des
indigents de sa paroisse



Salutation respectueuse

Lyon ce 17 mai,
1848.

Je soussigné Pierre Charré, grand homme
lèpreux, certifie avoir gardé plein souvenir
de tout ce que je fis à la commission des Pères
en ce qui concerne les malades de la peste et
notamment de ce qui concerne Defaut pour
Perronnet mentionné dans le certificat ci-joint
Et foi de quoi j'ai signé Lyon pour valoir ce que
devient, Lyon, ce 17^e juin, 1868.

Ch

Voir l'histoire des 10 ans de l'école par Louis Blane
tome 2. ~~sur les~~ ^{figures} les certificats rédigés sous une plume
par les témoins figurant au tome 2.

Ch

Nous soussigné certifier que
Jean Berge, tisserand demeurant
à Vaise fut arrêté rue projetée
de l'ancien d'au les uerison Maguy,
de l'ex ardent à faible distance
(N^o 12 route des Bourboreux) ~~par un~~
ou il fut frappé d'un coup de feu
tiré à bout portant ^{au ventre} ~~à l'aine~~ le bras droit
coupé en ^{à coups de hache} 3 à 6 tronçons chacun
ne tenant que par un fil de
Chair ou de nerf. Le malheureux
expira ^{dans} 1/4 h. après qu'il fut transporté à son domicile ou il
~~expira en 1/4 h.~~ ~~expira 1/4 h. après~~ En foi de
quoi nous avons signé par ~~ce~~
hommage à la vérité Vaise, ce 14^{me}
1848.



